

Catalogue des objectifs d'apprentissage "Médecine dentaire - Suisse"

Préambule et remerciements

Un diplôme fédéral de médecin-dentiste ou un diplôme étranger dont l'équivalence est reconnue par la Confédération sont les conditions d'un exercice professionnel indépendant et l'attribution d'une autorisation de pratique par les cantons.

Le diplôme fédéral est conféré après que le candidat ait suivi avec succès ses études et ait réussi son examen fédéral. Selon la loi sur les professions médicales (LPMéd), le curriculum en médecine dentaire a non seulement pour but de fournir les connaissances fondamentales, les aptitudes et les compétences dans les domaines principaux de l'activité professionnelle mais également de développer et promouvoir les qualités et comportements sur les plans scientifiques, professionnels et relationnels qui sont les préalables à l'accomplissement de cette tâche. A cet égard, la loi sur les professions médicales fixe des objectifs généraux ainsi que des objectifs spécifiques à chaque profession. Ces objectifs ont été inclus lors de l'élaboration des contenus du présent catalogue des objectifs d'apprentissage (COA).

Ce catalogue constitue le fondement de la formation et, en application de l'ordonnance sur les examens LPMéd, détermine le contenu de l'examen fédéral en médecine dentaire. A cet égard, on notera qu'au-delà des aspects curatifs et reconstructifs, la prévention des affections dentaires, buccales et maxillaires fait partie des compétences primordiales du médecin-dentiste. Le catalogue des objectifs d'apprentissage sert également de base à l'accréditation des filières d'études en médecine dentaire des universités suisses.

Les quatre centres de formation des universités de Bâle, Berne, Genève et Zurich sont responsables de l'actualisation permanente des connaissances fondamentales et compétences pratiques en médecine dentaire. En avril 2008, en collaboration avec les enseignants, les délégués des quatre centres universitaires suisses ont avec compétence recueilli et réuni les objectifs d'apprentissage des différentes spécialités. Que le Prof. em. Dr. med. dent. Alfred H. Geering soit remercié pour le préambule de la version d'alors.

Après six ans d'évaluation et de mise en œuvre des réformes de Bologne dans les universités suisses, le catalogue des objectifs d'apprentissage a été actualisé. Cette démarche a été conduite avec référence aux exigences européennes relatives aux compétences en médecine dentaire (Cowpe J et al. Profile and competences for the graduating European dentist - update 2009. Eur J Dent Educ 2010;14:193-202). Dans la présente version, retravaillée, du COA "Médecine dentaire - Suisse" des niveaux de compétence ont été assignés aux objectifs d'apprentissage. La gradation de ces niveaux s'est appuyée sur le travail de David W. Chambers & Paul Glassman (A primer on competency-based evaluation. J Dent Educ 1997;61:651-66).

En 2015 la loi sur les professions médicales (LPMéd) a été révisée. Les buts de la formation de base et ceux de la formation complémentaire (Art. 4 LPMéd) ainsi que les objectifs de formation généraux et ceux spécifiques à chaque profession (Art. 7 et Art. 8 sq. LPMéd) ont été adaptés. Il a été tenu compte de ces modifications dans la présente version du catalogue des objectifs d'apprentissage. Celui-ci a été retravaillé dans la période de mars à juin 2017 par les titulaires de chaires et les responsables d'enseignement des quatre universités suisses.

La commission d'examen 'Médecine dentaire - Suisse' (Présidente: Prof. Dr. N.U. Zitzmann)

Introduction

Le présent document est un consensus entre les enseignants universitaires. Il établit la liste des objectifs de formation en médecine dentaire ainsi que des niveaux de compétence associés des lauréats des curricula '**médecine dentaire - Suisse**' conformément aux dispositions de la LPMéd. Cette liste constitue la base (1) du déploiement des deux cursus de formation (*Bachelor of Dental Medicine* et *Master of Dental Medicine*) et (2) des procédures d'accréditation des filières d'études et des contenus de l'examen fédéral en médecine dentaire LPMéd.

Les études de médecine dentaire fournissent les connaissances théoriques et clinico-pratiques indispensables à un exercice indépendant de la médecine dentaire en Suisse. Elles soutiennent le développement de la personnalité et des compétences sociales de l'étudiant en vue de sa confrontation aux exigences professionnelles à venir. Une "compétence" est une parcelle de savoir que les étudiants doivent avoir acquise au terme de leurs études de base (*undergraduate studies*). En règle générale, l'acquisition d'une compétence implique que les étudiants soient capables d'une part de conduire une procédure (au sens le plus large) sur le plan pratique de manière autonome et qu'ils soient également à même d'en expliquer le sens (c.à.d. les connaissances fondamentales et la logique de la démarche).

Niveaux de compétence

Pour remplir les conditions donnant droit à l'octroi du titre de "Master of Dental Medicine" et, partant, pour s'inscrire à l'examen fédéral de médecine dentaire LPMéd, les étudiants doivent avoir atteint le niveau de compétence déterminé sur les plans théorique et pratique pour chacune des compétences portées dans la liste.

Niveaux de compétence des connaissances **théoriques** :

Niveau 1. Les étudiants connaissent les bases théoriques d'un concept clinique et sont capables d'en expliquer les objectifs et les domaines d'indication.

Niveau 2. Les étudiants disposent de connaissances théoriques élargies qui leur permettent d'expliquer les buts, les domaines d'indication, les fondements scientifiques (évidence externe) et le déroulement d'un concept clinique.

Pour les prestations purement intellectuelles, aucun niveau de compétence pratique n'est indiqué.

Niveaux de compétence pour les aptitudes et capacités **pratiques** :

Niveau 1. Les étudiants connaissent le déroulement d'un concept clinique et ont assisté à sa mise en œuvre.

Niveau 2. Les étudiants sont capables de réaliser la procédure clinique sous supervision.

Niveau 3. Les étudiants sont capables de réaliser la procédure clinique de manière indépendante.

Lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire

Les "Lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire" de la Société suisse d'odontostomatologie SSO font partie intégrante du présent catalogue. Ces lignes directrices sont le produit d'environ cinq ans de travaux préparatoires auxquels ont participé des praticiens et des enseignants universitaires de toutes les disciplines médico-dentaires. La première édition de ces lignes directrices remonte à 1999. Elles ont été revues en 2005 et 2013. C'est la version actuelle qui doit être appliquée.

Objectifs d'apprentissage - contenus - structure détaillée du curriculum

Les pages qui suivent se restreignent à la formulation d'objectifs d'apprentissage clairement définis. Pour ces objectifs d'apprentissage, il appartient aux quatre centres de formation universitaire en médecine dentaire d'élaborer et d'appliquer les règlements, plans et horaires de formation, attribution de crédits ECTS et un système d'évaluation.

Au terme de leurs études en médecine dentaire, les étudiants devraient avoir acquises les compétences suivantes :

Compétence - Niveau	Théorie niveau 1, 2	Pratique niveau 1, 2, 3
---------------------	------------------------	----------------------------

Systemes

1.	Décrire les phénomènes du développement humain/embryologique, de la croissance, du vieillissement (cellulaire) et de la colonisation microbienne de l'organisme ainsi que les troubles liés à ces processus.	2	
2.	Décrire l'anatomie, l'histologie, la physiologie, la biochimie, la biologie cellulaire, la pathologie et les possibilités d'intervention thérapeutiques (chirurgie générale, pharmacologie, etc.) des organes en relation avec la médecine dentaire. A savoir, les organes impliqués dans: - l'alimentation, - la respiration, - la régulation de la motricité, la cinématique et la perception du corps, en particulier du système masticatoire, - la circulation sanguine et le drainage lymphatique, - la régulation endocrinienne, - l'homéostasie, - les infections et la défense immunitaire, - la digestion, - l'excrétion, - la reproduction, - la nociception et la perception de la douleur, - la réponse aux stress négatifs aigus et chroniques.	2	

Compétences en radioprotection

3.	Connaître et savoir appliquer les bases juridiques de la loi et des ordonnances sur la radioprotection y.c. normes techniques, autorisations, directives, règlements, recommandations, normes, mementos et recommandations internationales (ICRP, IAEA). Comme futur titulaire d'une autorisation d'exploitation, connaître les tâches et devoirs de l'expert en radioprotection.	2	2
4.	Connaître les bases théoriques et les implications pratiques des effets des rayonnements ionisants, du risque d'exposition, de la radiobiologie, des mesures de rayonnement, de la radioprotection et de leurs aspects médicaux.	2	3

Anamnèse, examen, diagnostic, pronostic et planification des soins

5.	Etablir une anamnèse portant sur les éléments suivants : motif de consultation, histoire de la maladie, anamnèse médicale, anamnèse psychosociale, anamnèse dentaire.	2	3
----	---	---	---

6.	Procéder à un examen clinique comprenant les éléments suivants : examen des tissus durs et mous de la cavité buccale, examen de la tête et du cou. Evaluation du comportement chez les enfants et les adultes.	2	3
7.	Suite aux résultats des deux étapes précédentes (5. et 6.) effectuer ou ordonner les examens médicaux ou dentaires complémentaires qui s'imposent.	2	3
8.	Avoir compris les principes des techniques d'imagerie (2D et 3D). Connaître leurs domaines d'indication sous réserve des exigences de la radioprotection. Savoir exécuter de manière adéquate les radiographies intraorales et les orthopantomogrammes. Savoir les examiner et interpréter correctement. Savoir examiner et interpréter correctement les téléradiographies. Pour chaque technique, connaître et appliquer les procédés de traitement d'image, leur documentation et leur archivage.	2	3
9.	Procéder aux examens diagnostiques spécifiques en fonction de l'âge du patient (enfants et patients âgés notamment) et poser un diagnostic (y.c. diagnostic présumé et diagnostic différentiel) dans les domaines suivants : - stomatologie/chirurgie orale, - parodontologie, - cariologie/endodontie, - prosthodontie, - orthopédie dento-faciale, - myoarthropathies, - chirurgie maxillo-faciale (cas simple)	2	3
10.	Sur la base de connaissances fondées de l'anatomie et de l'évolution post-natale du visage et de la dentition, évaluer l'âge dentaire par rapport à l'âge chronologique. Reconnaître et diagnostiquer le niveau de gravité de déviations éventuelles.	2	2
11.	Différencier les troubles sans besoin thérapeutique de ceux qui nécessitent un traitement. Informer les patients en conséquence.	2	3
12.	En fonction des facteurs médico-dentaires, médicaux et personnels du patient, reconnaître que plusieurs approches thérapeutiques peuvent être possibles. Déterminer les avantages et inconvénients, respectivement les analyses bénéfices-risques de chaque option thérapeutique conformément aux preuves scientifiques actuelles (évidence). Savoir planifier les mesures thérapeutiques en suivant les principes de "l'invasivité minimale".	2	
13.	Savoir établir les objectifs du traitement et un pronostic (patient et environnement, restaurations existantes, pronostic dentaire individuel).	2	
14.	Tenir compte des nombreux aspects particuliers (d'un patient) et les intégrer dans un plan de traitement : - es affections/processus pathologiques, - les limitations fonctionnelles (invalidité), - les soins médicaux et médicaments susceptibles d'affecter les soins dentaires ou d'être influencés par ceux-ci, - l'importance que le patient accorde à sa bouche (système masticatoire) en termes de santé, de fonction et d'esthétique, - les attentes et souhaits du patient, - les moyens financiers à disposition, - l'environnement socioculturel du patient.	2	

15.	Etablir une liste de problèmes et les classer par ordre de priorité. Formuler un plan de traitement par écrit en appliquant une approche synoptique et un concept de traitement incrémental. Sur la base des informations diagnostiques préalablement obtenues, intégrer plusieurs disciplines dans un plan de traitement séquentiel (phase systémique, phase initiale, phase d'hygiène, phase corrective, phase de maintien).	2	3
16.	Savoir exposer sa situation au patient. En se fondant sur l'évidence disponible pour chaque situation, examiner avec lui les avantages et inconvénients d'éventuelles alternatives. Obtenir le consentement éclairé ("informed consent") du patient dans un processus de décision participatif et en respectant son droit à l'autodétermination.	2	3
17.	Avant et/ou pendant le traitement, établir et maintenir les liens avec d'autres spécialités médicales ou dentaires	2	3
18.	En temps opportun, réévaluer les résultats obtenus à l'issue des différentes étapes du traitement. En cas de besoin, adapter le traitement en fonction de circonstances imprévues ou réorienter les objectifs du traitement.	2	3
19.	Conduire l'entité du traitement de patients atteints dans leur santé en suivant les critères de la médecine dentaire basée sur des données probantes ("evidence-based"), respectivement les directives cliniques idoines.	2	

Situations d'urgence

20.	Etablir un diagnostic en cas de douleurs émanant des structures orales (dents, muqueuses, parodonte, os, articulations, muscles), les traiter en conséquence ou référer le patient.	2	3
21.	Etablir un diagnostic concernant les suites de traumatismes dentaires, buccaux ou maxillaires chez les enfants et les adultes. Traiter les cas simples, respectivement référer le patient.	2	3
22.	Reconnaître les urgences systémiques et les traiter en conséquence. Sur un site d'accident, savoir prendre les mesures immédiates et prodiguer les premiers secours.	2	3
23.	Etablir un diagnostic concernant les urgences d'origine prothétique ou d'orthopédie dento-faciale. Prendre en charge le patient, respectivement le référer.	2	3

Prévention, prise en charge et suivi thérapeutique

24.	Déterminer et appliquer des stratégies de prévention (globales et individualisées) pour les problèmes les plus fréquents de la médecine dentaire: - carie, - érosions, - xérostomie, - parodontite, - péri-implantite, - trauma dentaire, - malpositions dentaires (y.c. "habits") Ces domaines comprennent: - les instructions d'hygiène buccale, - le sevrage tabagique par thérapie courte, - le respect de directives comportementales (compliance et collaboration du patient), - les conseils alimentaires, - l'application de fluor, - le scellement de fissures, - l'administration d'agents chimiques, - la fabrication d'un protège-dents.	2	3
-----	--	---	---

25.	Maîtriser les mesures de prévention spécifiques suivantes: - prophylaxie de l'endocardite, - mesures à prendre avant et après radio- et/ou chimiothérapie, thérapie aux biphosphonates, immunosuppression ou autres modifications systémiques telles que diabète ou affections rhumatoïdes, - adaptation (p. ex. d'une prothèse) au début d'une prise en charge dans un établissement médico-social.	2	3
26.	Implémenter un système de prévention adéquat pour une population donnée. Evaluer l'effet de mesures de prévention à l'échelon individuel et collectif.	2	3
27.	Assurer une préparation et un suivi adéquat lors de thérapies lourdes sur le plan psychique (p.ex. perte des dents antérieures).	2	3
28.	Reconnaître les dépendances (alcool, tabac, drogues), conseiller le patient. Le cas échéant, le référer à un service compétent.	2	3
29.	En se fondant sur l'évidence scientifique disponible, mettre en place des mesures d'accompagnement individualisées après le traitement (<i>recall</i> , thérapie parodontale de soutien, suivi des tumeurs).	2	3
30.	Structurer et conduire une consultation de <i>recall</i> de manière systématique. Informer et instruire les patients de la manipulation et du nettoyage de prothèses amovibles.	2	3
31.	Ordonner les mesures de radioprotection et s'assurer qu'elles soient respectées.	2	3

Anesthésies et médicaments

32.	Anesthésier toutes les régions de la bouche dans les règles de l'art.	2	3
33.	Reconnaître les contre-indications et complications possibles d'une anesthésie locale et agir en conséquence.	2	3
34.	Prescrire les médicaments courants en médecine dentaire. En connaître les interactions et leurs effets secondaires possibles.	2	3
35.	Dans le contexte d'un traitement dentaire, évaluer les médicaments de la médecine générale dans les règles de l'art.	2	
36.	Connaître les indications des prémédications et celles d'une anesthésie générale ainsi que les risques associés.	2	

Mesures thérapeutiques

37.	Extraire des dents ou des racines et effectuer des interventions chirurgicales simples.	2	3
38.	Extraire chirurgicalement des dents partiellement incluses.	2	2
39.	Inciser et drainer un abcès intrabuccal.	2	2
40.	Poser un implant dentaire.	2	1
41.	Informer le patient sur les suites normales d'une intervention chirurgicale. L'instruire des mesures indiquées.	2	3
42.	Evaluer correctement les complications potentielles d'une intervention chirurgicale bucco-dentaire telles que douleur, hémorragie ("saignement"), infection, œdème, hématome, alvéolite, trismus ou fistule oro-antrale. Le cas échéant, les maîtriser, respectivement prendre les mesures adéquates.	2	3

43.	En dentition lactéale puis en dentition mixte, connaître les concepts de mesures orthodontiques interceptives applicables en présence de déviations du développement normal de la face et de la dentition.	2	2
44.	Posséder les connaissances fondamentales de la thérapie orthodontique des troubles modérés du développement dentaire et squelettique pour suivre ces patients sur une période prolongée.	1	1
45.	Posséder une vue d'ensemble de la gamme des traitements interdisciplinaires de l'orthodontie, en particulier par rapport aux traitements restauratifs et aux dysfonctions du système masticatoire. Savoir prendre les mesures préalables à un transfert des patients.	2	1
46.	Mettre en œuvre une thérapeutique parodontale initiale et une instrumentation sous-gingivale (cas simples et de complexité moyenne). En cas de besoin, administrer une médication antimicrobienne adjuvante (antibiotiques systémiques, rinçages de bouche).	2	3
47.	Ré-évaluer la situation après la guérison parodontale. Prendre des décisions quant aux étapes à suivre (voir 48).	2	3
48.	Procéder à des interventions de chirurgie parodontale (débridement à ciel ouvert / instrumentation des tissus parodontaux affectés, régénération tissulaire guidée, chirurgie parodontale plastique).	2	1
49.	Traiter une lésion de la dentine ou de la pulpe ainsi qu'une pulpe mise à nu suite à une carie ou un trauma par des mesures propres à conserver la vitalité.	2	3
50.	Maîtriser les techniques adhésives sur l'émail et de la dentine (cas simples et de complexité moyenne).	2	3
51.	Connaître les possibilités et indications des restaurations et reconstructions minimalement invasives (p.ex. reconstructions en composite, inlays, onlays, facettes, attachements adhésifs) et savoir les appliquer.	2	3
52.	Placer tous les types de restaurations adhésives en technique directe (cas simples et de complexité moyenne).	2	3
53.	Effectuer les restaurations rétentives et adhésives en technique indirecte (cas simples et de complexité moyenne).	2	3
54.	Réaliser un traitement du canal radiculaire (préparation et obturation radiculaires; cas simples et de complexité moyenne).	2	3
55.	Réviser un traitement canalaire préexistant.	2	2
56.	En dentition lactéale, placer des restaurations de classe I à V. Insérer une coiffe de protection métallique (cas simples et de complexité moyenne).	2	3
57.	Effectuer un traitement radiculaire (pulpotomie) en dentition lactéale.	2	1
58.	Préparer ou reconstruire une dent-pilier en vue d'un ancrage coronaire. Prendre en considération les particularités des dents vitales et dévitalisées. Connaître les indications des systèmes de tenons radiculaires et savoir les utiliser.	2	3
59.	Connaître les avantages et inconvénients des matériaux de restauration et les utiliser conformément à leurs indications.	2	3
60.	Maîtriser les techniques adhésives des différentes céramiques.	2	3
61.	Planifier et réaliser une couronne ou un pont (voir 63, 64).	2	3
62.	Dans le cadre de la planification, de l'exécution et de la fabrication, connaître les possibilités et indications des méthodes informatisées (p.ex. CAO/FAO) et, le cas échéant, savoir les utiliser.	2	2
63.	Planifier et réaliser une superstructure dento-portée simple (couronne/pont).	2	3

64.	Planifier et réaliser une superstructure implanto-portée simple (couronne/pont).	2	2
65.	Formuler sous forme écrite les instructions déterminantes à l'intention du laboratoire y compris les matériaux à utiliser. En vérifier la bonne et fidèle exécution.	2	3
66.	Planifier et réaliser une prothèse partielle amovible à châssis coulé simple ou une prothèse amovible munie d'éléments d'ancrage spéciaux (prothèse hybride, overdenture, prothèse ancrée sur implants).	2	3
67.	Planifier et réaliser une prothèse totale. Effectuer leur rebasage.	2	3
68.	Effectuer le rebasage, l'extension et la réparation d'une fracture de prothèse partielle ou totale en technique directe ou indirecte.	2	3
69.	Traiter les myoarthropathies simples.	2	2
70.	Planifier et réaliser un traitement par gouttière occlusale.	2	3
71.	Conduire une analyse de fonction clinique.	2	3
72.	Connaître les concepts d'occlusion et savoir les implémenter lors de la réalisation de prothèses.	2	3

Besoins spéciaux (patients malades, âgés ou handicapés)

73.	Reconnaître les problèmes dentaires des patients handicapés, âgés ou souffrant de maladies systémiques. Adapter les objectifs thérapeutiques en fonction des limitations éventuelles du traitement et l'aptitude à l'hygiène orale des patients. Prendre les mesures de protection individuelles indiquées, effectuer le traitement idoine et concevoir un programme de prévention individualisé.	2	2
74.	Au cabinet dentaire, prendre les dispositions nécessaires pour la prise en charge de patients handicapés et/ou âgés.	2	3
75.	Planifier, réaliser ou transférer les traitements nécessaires de patients handicapés, âgés ou en phase terminale.	2	2
76.	Connaître et prendre en compte le cadre juridique et les directives d'éthique médicale concernant les groupes de patients vulnérables (y.c. les patients en phase terminale).	2	3

Spécialités médicales

77.	Connaître les tableaux cliniques principaux et les approches thérapeutiques correspondantes des spécialités médicales suivantes: - infectiologie, - médecine interne, - chirurgie maxillo-faciale, - rhino-pharyngologie, - dermatologie / allergologie, - psychiatrie, - gériatrie et soins spéciaux.	2	2
-----	---	---	---

**Respect des valeurs professionnelles et éthiques.
Prestations personnelles**

78.	Reconnaître le rôle spécifique de la profession dans la société et le secteur de la santé - celui de la santé bucco-dentaire en particulier. Assumer ses responsabilités envers la société, l'individu et l'environnement. Etre prêt à assurer des tâches administratives ou de gestion au nom de la profession. Participer activement à des programmes de promotion de la santé orale.	2	3
79.	Reconnaître que les formations professionnelles complémentaire et continue permettent de promouvoir la santé et de reconnaître, prévenir et guérir les atteintes à la santé. Etre informé que l'on doit s'acquitter de l'obligation de formation continue et que l'on est tenu de prendre en considération les connaissances scientifiques et les informations émanant d'autres sources dans la pratique quotidienne. Par ailleurs, on s'informer de manière permanente des nouvelles techniques, appareillages, produits/matériaux et on les appliquera le cas échéant.	2	3
80.	Etre familier avec les tâches des différents spécialistes des soins médicaux et médico-dentaires. Connaître l'importance centrale et la fonction de la médecine de famille. Prendre en compte les compétences d'autres professions reconnues du domaine de la santé. (Re)connaître les tableaux cliniques pertinents des domaines médicaux limitrophes. Adapter l'approche thérapeutique personnalisée de chaque patient aux problèmes de niveau supérieur.	2	3
81.	Mettre en œuvre les agents thérapeutiques dans les règles de l'art, de manière économique et respectueuse de l'environnement. Examiner les problèmes cliniques et prendre les décisions correspondantes en utilisant des méthodes scientifiquement reconnues et en tenant compte de leurs aspects éthiques et économiques.	2	3
82.	Comprendre les patients sur leur plan individuel et dans leur environnement social. Répondre à leurs préoccupations ainsi que celles de leurs proches. Avec les patients ainsi que d'autres personnes concernées, maintenir un style de communication adapté aux besoins individuels, c'est-à-dire pertinente, ciblée, partenariale et empathique (communication verbale, non-verbale, écoute active, conduite motivante de l'entretien). Respecter la dignité et l'autonomie du patient. Connaître les démarches qui sous-tendent l'éthique médicale. Etre familier avec les problèmes éthiques de la médecine dentaire. Etre guidé par des principes éthiques lors de ses activités professionnelles et scientifiques pour le bien des patients.	2	3
83.	Ne diagnostiquer et traiter que dans son domaine de compétence reconnue. Admettre ses propres forces et faiblesses et les respecter. En cas de dépassement des limites de compétence, référer le patient à un spécialiste approprié. Savoir maîtriser ses propres tensions et ne pas les reporter sur les patients et/ou les collaborateurs. Savoir chercher de l'aide à temps en cas de perte de motivation ou de <i>burn out</i> approchant.	2	3

84.	Respecter la confidentialité et le secret médical; veiller à la protection des données. Instruire et superviser les collaborateurs en conséquence. Ré-évaluer son propre travail ainsi que celui de ses collaborateurs à court, moyen et à long termes à l'aune de critères reconnus (p. ex. les lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire de la SSO). Connaître le cadre juridique et les aspects médico-légaux de l'exercice de la médecine dentaire.	2	3
85.	Evaluer les systèmes de nomenclature des prestations (tarif) et les adapter aux évolutions démographiques. Appliquer adéquatement le tarif dentaire et communiquer avec les assurances sociales publiques et privées. Prendre en charge les patients de manière globale, individualisée, qualitativement élevée et avec une vision à long terme.	2	3
86.	Faire preuve de qualités de direction, de motivation, de négociation et savoir convaincre. Comme membre responsable d'un cabinet dentaire (médecins-dentistes, médecins, hygiénistes dentaires, techniciens-dentistes, assistantes dentaires), diriger l'équipe et la représenter à l'intérieur et à l'extérieur. Evaluer la performance de l'équipe du cabinet ainsi que la qualité des travaux odontotechniques. Fournir le retour d'information nécessaire.	2	2
87.	Mettre en place un environnement et des méthodes de travail qui réduisent au minimum le risque de transmission d'infections (infections croisées), qui assure une protection efficace contre les risques professionnels tels que l'exposition aux rayonnements, la contagion et la contamination par des substances et qui permet une élimination contrôlée des déchets.	2	3
88.	Implémenter et maintenir un système de "gestion" des données anamnestiques. Développer des règles de comportement compatibles à la fois avec l'éthique professionnelle et les principes de gestion (comptabilité, marketing, dossiers-patients, flux des d'informations et conduite du personnel).	2	2

Par leur signature, les directeurs administratifs des centres suisses de médecine dentaire approuvent le présent catalogue des objectifs d'apprentissage:

Prof. Dr. med. dent Roland Weiger
UZB Universitäres Zentrum für Zahnmedizin Basel

Lieu, date, timbre du centre de formation

Prof. Dr. med. dent. Thomas Attin
ZZM Zentrum für Zahnmedizin, Universität Zürich

Lieu, date, timbre du centre de formation

Prof. Dr. med. dent., Dr. h.c., M.S. Anton Sculean
ZMK Bern, Zahnmedizinische Kliniken, Universität Bern

Lieu, date, timbre du centre de formation

Prof. Dr. med. dent. Ivo Krejci
CUMD Clinique universitaire de médecine dentaire, Université de Genève

Lieu, date, timbre du centre de formation